

**PROJET FINAL DE PROPOSITION DE**  
**ACCORD DE COOPÉRATION INTER-AC DANS LE CADRE DE L'ICCAT**  
**A convenir par les comités exécutifs des CCRUP-MEDAC-SWWAC-LDAC**

*Statut : Discuté lors de la réunion entre les présidents et secrétaires de LDAC-CCRUP-MEDAC-SWWAC le mercredi 7 février 2024 à Bruxelles.*

*Diffusé et approuvé par tous les participants au groupe de pilotage*

Dernière mise à jour : 13 mars 2024

Article 1. Raison d'être

La DG MARE a demandé, ces dernières années, que les comités consultatifs traitant de sujets d'intérêt commun fassent des efforts pour collaborer et travailler ensemble afin d'être plus efficaces en termes de retour d'information et de conseils. Cet objectif peut être atteint par de multiples moyens, tels que l'organisation de réunions techniques conjointes des CA (à la fois entre les CA et avec la DG MARE) ou la publication d'avis conjoints, si cela a été convenu.

Article 2. Contexte : historique et étapes franchies

Une première réunion informelle entre les Présidents et Secrétaires du LDAC, MEDAC, SWWAC et CCRUP s'est tenue via Zoom le 3 mars 2023. L'objectif de cette réunion était d'échanger des points de vue sur la façon dont chaque AC traite les avis de l'ICCAT en termes de processus (procédure de prise de décision et d'approbation, y compris les délais de consultation) et de contenu (structure et recommandations de chaque avis).

Des discussions et des présentations ultérieures (y compris les termes de référence pour la collaboration) ont eu lieu de mars à septembre 2023 dans les groupes de travail pertinents des AC, traitant des stocks de grands migrateurs et de thonidés pélagiques à la CICTA, et les réunions du Comité exécutif.

Tous les comités consultatifs concernés ont convenu qu'ils devaient collaborer et se parler afin de progresser dans cette direction.

### Article 3. Objectif de cette initiative

L'objectif de cette initiative est de maintenir des canaux de communication réguliers et d'échanger des points de vue sur la façon dont chaque AC traite les avis de la CICTA afin d'obtenir une meilleure compréhension en termes de processus (procédure de prise de décision et d'approbation, y compris les délais de consultation) et de contenu (avis produits).

### Article 4. Champ d'application géographique et matériel

La portée géographique de ce travail est constituée par les zones de réglementation et les pêcheries couvertes par chaque AC dans la zone de réglementation de la CICTA, tout en respectant le mandat et les compétences établis pour chaque AC. La portée matérielle serait les sujets couverts par l'ICCAT, dans le cadre des agendas définis par l'organisation. En particulier, une référence spéciale sera consacrée à l'examen de sujets d'intérêt spécifiques demandés par la Commission européenne.

### Article 5. Objectifs à court, moyen et long terme

#### 5.1. Objectifs à court terme (année 2024)

***ST1 - Mettre en place un forum permanent de dialogue (formel/informel) sous la forme d'un Groupe directeur (GD) de l'ICCAT composé des présidents ou vice-présidents du Comité exécutif de l'AC et des présidents ou vice-présidents des Groupes de travail pélagiques***, assurant une représentativité équilibrée de tous les intérêts pertinents, y compris les groupes d'autres intérêts. Il sera possible de nommer des membres sélectionnés par délégation expresse des présidents des comités consultatifs. Le SG comptera également sur l'assistance des secrétariats.

L'objectif du SG serait de coordonner et d'être au courant du travail de chaque AC sur les questions de l'ICCAT. Pour des raisons d'efficacité, le nombre maximum de membres par AC devrait être de 5 (le personnel du Secrétariat ne sera pas pris en compte).

Ce groupe sera présidé à tour de rôle chaque année civile, comme suit : LDAC (2024), SWWAC (2025), CCRUP (2026) et MEDAC (2027).

***ST2 - Les Secrétariats des AC et les membres désignés du Groupe de Pilotage seront autorisés à participer en tant qu'observateurs/experts à chaque groupe de travail pertinent des AC traitant avec l'ICCAT pour les stocks d'intérêt commun.***

Cet objectif a déjà été partiellement atteint en 2023. Le niveau de participation implique que tout membre du groupe de pilotage et du secrétariat, préalablement notifié et autorisé par le CA organisateur, puisse apporter une contribution active sous la forme de présentations, de questions avant et pendant la réunion, ainsi que de suivi des actions et de réception des procès-verbaux par la suite.

***ST3 - Organiser des réunions techniques conjointes du groupe de réflexion de l'AC avec la Commission européenne en préparation de l'ICCAT.***

L'organisation de ces réunions sera organisée par l'AC responsable désigné pour chaque année (voir ST1). Ces réunions se tiendront avant la réunion annuelle / session spéciale de l'ICCAT.

Il appartiendra aux secrétariats des CA de décider du format de chaque réunion (en ligne, en personne ou hybride), en fonction du budget et de la disponibilité des principaux participants, y compris la DG MARE.

En termes de contenu, l'ordre du jour, le procès-verbal et la liste des actions et des résultats convenus pour chacune de ces réunions seront convenus à l'avance et partagés entre tous les participants et le secrétariat dans un souci de transparence.

***ST4 - (pour chaque CA) Se tenir mutuellement informés des procédures de consultation pertinentes et du contenu des avis qui peuvent être approuvés/signés/incorporés en tant qu'avis.***

Nous avons déjà commencé à partager ces informations en 2023 en fournissant des liens Internet vers tous les avis adoptés sur les questions relatives à la CICTA, mais il reste encore du travail à faire.

**5.2. Objectifs à moyen terme (année 2025)**

***MT1 - Établir un flux continu d'informations avec la DG MARE, y compris des rapports périodiques et la préparation des prochaines réunions de coordination technique sur ce sujet.***

**5.3. Objectifs à long terme (à partir de 2026)**

***LT1 - Émettre des avis conjoints des CA (totalement ou partiellement) en intégrant les éléments discutés au sein de chaque CA dans un document unique signé et adopté par tous les CA.***



En guise d'avertissement, pour les domaines ou les questions pour lesquels aucun accord n'est possible, il est toujours possible de fournir des conseils individuels, conformément au règlement et aux principes de la PCP.

DRAFT CONFIDENTIAL

## Article 6. Calendrier

- Mars - avril : présence d'observateurs dans les groupes pélagiques de l'AC de l'autre partie.
  - Mi-mars : Groupe de travail 1 du CCLD (ORGP thonières) + ExCom
  - Fin (2<sup>nd</sup> ou 3<sup>rd</sup> semaine) Mars : Groupe de travail CCRUP sur les pélagiques + ExCom
  - Avril : Groupe de travail du SWWAC sur les pélagiques
- Mai : groupe de pilotage pour évaluer les résultats de la CICTA de l'année précédente et pour partager les plans de chacun pour l'année à venir (conseils prévus, sujets les plus intéressants) - sélectionner des sujets pour des groupes de discussion communs - sélectionner des sujets pour des conseils communs (à long terme).
- De juin à fin septembre : Groupes de discussion, groupes de rédaction de conseils (à long terme)
- Septembre : publication de l'avis du SCRS et début des travaux sur un avis commun (à long terme)
- Septembre-octobre - Groupes de travail du CA :
  - Début septembre - Groupe de travail pélagique du CCRUP
  - Première quinzaine d'octobre - Groupe de travail MEDAC 2 (ICCAT)
  - Première quinzaine d'octobre - Groupe de travail 1 du CCLD (ORGP thonières)
  - Fin octobre - Groupe de travail du SWWAC sur les pélagiques
- Octobre : Groupe de réflexion inter-AC à la " demande de la CE " pour partager/annoncer les positions communes.
- Mi-novembre : réunion annuelle de la CICTA

## Article 7. Évaluation périodique

Le groupe de pilotage se réunira au début de chaque année pour réévaluer les progrès réalisés en termes de résultats de la réunion de la CICTA, de retour d'information de la CE sur notre document commun et de réalisation des objectifs du travail commun inclus dans la présente proposition.

**-END-**